

AELE - Réunion ministérielle
(Genève: 24.5. - 25.5.1973)

an	ZW	le	24 mai 1973					a/a
Date	9.7.	10.7.	BEN					A
Visa	2 ^e	7 ^e	B					
EPD								
Ref. S.C. 41.775.3 (Genf)								

Déclaration de la Délégation Suisse

au titre du point 2 (a) de l'ordre du jour
"Relations européennes de libre-échange"

Monsieur le Président,

Point n'est besoin ici d'entrer dans le détail des divers événements qui ont caractérisé, durant la période qui s'est écoulée depuis notre dernière rencontre, le développement des relations entre nos pays et le Marché commun. Je pense ainsi évidemment au 1^{er} janvier, date à laquelle la plupart des accords de libre échange sont entrés en vigueur, aux premières réunions tenues en janvier et en février par les Comités mixtes, ainsi qu'à l'entrée en vigueur, au 1^{er} avril de cette année, des premières réductions tarifaires et des règles d'origine.

S'ajoute à ces dates celle du 3 décembre 1972, qui pour mon pays revêt une importance toute particulière puisqu'il s'agit là du jour où le peuple suisse a accepté, à une très confortable majorité, notre accord avec les Communautés. Nous attachons une grande importance au fait que notre peuple ait pu se familiariser de façon approfondie à un important aspect de nos relations extérieures et exprimer son opinion quant à la place que la Suisse devrait occuper dans les nouvelles structures européennes. Nous sommes heureux de constater

que la politique traditionnelle de notre gouvernement ait trouvé un appui aussi large.

J'aimerais exprimer ici toute ma satisfaction à voir les premières étapes de l'application de cet accord franchies sans difficultés. L'application des nombreuses nouvelles dispositions des accords de libre échange et du protocole relatif au maintien du libre-échange avec la Grande-Bretagne et le Danemark a bien entendu soulevé ici et là un certain nombre de problèmes pratiques. Il n'en reste pas moins qu'en général - en ce qui concerne la Suisse en tout cas - le passage s'est opéré plus facilement qu'on le pensait. Dans ce contexte, j'aimerais exprimer mon admiration et ma reconnaissance aux experts et aux administrations douanières. Ils ne se sont pas découragés, malgré le temps relativement limité dont ils disposaient et malgré la complexité des nouvelles règles; ils ont fourni un grand effort pour en assurer l'application dans la pratique, à la frontière, dans l'économie et dans l'administration. Au cours des premiers mois de l'année, une large campagne d'information a été menée. Elle a porté ses fruits. Nous espérons que certains retards et certaines difficultés que l'on a pu rencontrer chez quelques-uns des Etats de la Communauté pourront également être surmontés rapidement.

J'aimerais saisir cette occasion pour souligner l'importance que j'attache à la coopération au sein de l'AELE dans le domaine des questions douanières et des règles d'origine. Au cours des mois et des semaines passés, la preuve a été faite qu'une étroite coordination entre les Etats de l'AELE n'était pas seulement une condition préalable et nécessaire à toute discussion fructueuse avec les Communautés, mais qu'elle a réellement concouru au succès qui s'est traduit par l'accentuation de nos propositions communes.

- 3 -

Le fait que les négociations entre la Norvège et la Communauté aient été menées à chef représente également un sujet de satisfaction. J'espère fermement que le jour qui verra les sept accords de libre échange en vigueur n'est plus très éloigné.

Il est temps maintenant de nous interroger sur le rôle futur que pourra tenir l'AELE, notamment en ce qui concerne le développement ultérieur de nos relations avec la Communauté. Il est peut-être encore un peu tôt pour prendre définitivement position. J'aimerais néanmoins exprimer quelques idées préliminaires sur ce thème important.

Je désire d'abord retenir le fait que nous restons persuadés, comme par le passé, que l'AELE n'a pas besoin dans l'avenir de se limiter à la gestion technique de la Convention de Stockholm. Nous pouvons faire plus, et nous avons déjà accompli plus dans le cadre des relations internes de l'AELE. Je rappellerai simplement les premiers succès que nous avons connus sur le plan des barrières commerciales non tarifaires.

En ce qui concerne ensuite les relations extérieures, notamment celles des pays de l'AELE avec les Communautés, il nous semble évident qu'à la suite de l'établissement d'un lien nouveau grâce à ces accords de libre-échange, la collaboration et la coordination entre les Etats de l'AELE seront même encore plus utiles à l'avenir. J'ai parlé du problème commun des règles d'origine. D'autres questions nous concerneront également tous. Je pense par exemple aux procédures de sauvegarde qui touchent les intérêts de plusieurs pays de l'AELE. Peut-être que la nécessité de recourir à cette coopération se fera sentir, à l'avenir, d'une façon plus aiguë que cela ne fut le cas, par exemple, lors des restrictions à l'importation de bois en Allemagne.

Au delà de ces problèmes concrets, il me semble que nous devrions soumettre l'ensemble de nos relations avec les Communautés à un examen commun, et cela avant tout lors des Conférences ministérielles. Dans ce contexte, un échange de vues sur le développement de la coopération économique européenne en général, et en particulier sur celui des Communautés européennes, devrait être également possible.

Il ne serait par contre guère réaliste de rechercher une attitude commune des pays de l'AELE en ce qui concerne l'application éventuelle de la clause évolutive. La Suisse considère - vous le savez - comme non seulement indispensable, mais encore souhaitable à plus longue échéance, une coopération avec les Communautés dans les domaines qui ne sont pas couverts par l'accord de libre-échange. L'interdépendance croissante de nos économies dans des domaines tels que la politique monétaire ou l'inflation indique cette voie. Notre but doit être de suivre attentivement de quelle façon les Communautés européennes s'attaqueront à ces problèmes et d'essayer de contribuer de façon appropriée à leur solution. Nous croyons que, dans certaines circonstances, notre propre politique économique pourrait devenir plus efficace grâce à une telle coordination. Cela pourrait également être vrai pour des domaines tels que ceux des transports, du droit d'établissement, de la recherche et de la technologie, ou encore de la protection de l'environnement.

Il n'est pas possible d'établir de façon abstraite ou schématique quelle sera la forme que prendra cette collaboration supplémentaire. Nous nous verrons contraints à examiner de cas en cas les possibilités et les limites d'une collaboration plus étroite avec Bruxelles, et à trouver la formule appropriée. Cette formule devra respecter nos besoins d'indépendance et notre neutralité, mais aussi la cohérence et le bon fonctionnement des

Communautés, comme cela fut le cas pour l'accord de libre-échange. C'est là une tâche de longue haleine et pleine d'exigences; nous disposons toutefois de suffisamment de temps pour trouver la bonne solution.

Le fait de savoir comment les Communautés elles-mêmes se développeront à l'avenir constituera un facteur déterminant pour toutes nos relations ultérieures avec elles. Si les Communautés sont en mesure de progresser en direction de l'union économique et monétaire, nous aurons, en tant qu'Etat voisin se trouvant par ailleurs dans une situation de développement comparable à celle des Communautés, à nous occuper des effets inévitables pour notre économie de cette intégration plus poussée. Cela pourrait nous conduire à la conclusion que notre propre intérêt national requiert de nouvelles initiatives allant dans le sens d'un élargissement de la collaboration avec elles. Là également, comme je l'ai déjà indiqué, un examen en commun au sein de l'AELE serait très utile.

Le problème immédiat auquel nous sommes confrontés aujourd'hui concerne la détermination de notre position dans les négociations monétaires et commerciales à l'échelle mondiale. Nous aurons encore à revenir, dans un instant, sur ce sujet important. J'aimerais seulement relever, à ce stade, que l'intérêt de consultations dans l'AELE me paraît tout à fait évident. Nous sommes de petits Etats et nous avons tous un intérêt vital en matière de commerce extérieur. Nous devons donc faire en sorte que notre position ait suffisamment de poids dans les négociations à venir.

La conclusion de tout cela me paraît évidente: la Suisse pense que l'AELE peut jouer également à l'avenir un rôle important dans le cadre de la coopération européenne. Je dis "peut" et non pas "doit", car nous allons devoir nous interroger sur chaque cas d'espèce pour savoir si notre organisation est la mieux adaptée pour faciliter une approche prometteuse.

Je vous remercie, Monsieur le Président.